



## Concours photo 2024 Règlement

La ville de Brissac Loire Aubance souhaite mettre en avant le talent de ses habitants à travers la photographie. L'objectif étant de faire participer les habitants à la réalisation des prochains magazines municipaux, le C'Pages.

Brissac Loire Aubance organise un concours photos sur ses comptes Facebook et Instagram qui aura lieu du 19 avril au 12 mai 2024.

Le jury, composé des membres de la commission communication de la ville de Brissac Loire Aubance, se réunira le jeudi 16 mai pour sélectionner les lauréats.

### **Article 1 : Conditions générales de participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque photographe pourra proposer une photo au maximum, celle-ci devant obligatoirement être prise sur la commune de Brissac Loire Aubance et identifiable comme telle. La photo devra être en format portrait, (de 4 000 x 2 700 pixels minimum), format final en jpeg uniquement. Tout type d'appareil peut être utilisé (appareil photo, smartphone...) excepté les drones. La photo ne devra pas comporter de personnes identifiables.

Le thème : « *Il été une fois Brissac Loire Aubance* »

Les photos doivent être en couleurs et non retouchées et être d'une qualité suffisante afin de permettre son impression en format A4.

En participant, le photographe certifie être l'auteur de la photo qu'il soumet et être le dépositaire des droits sur l'image concernée

### **Article 2 : Inscription et envoi des photos**

L'envoi de la photo vaut inscription au concours et acceptation du règlement. Chaque photographe dépose sa photo à l'adresse « [concours-photos@brissacloireaubance.fr](mailto:concours-photos@brissacloireaubance.fr) » en précisant, dans l'objet du mail votre nom/pseudo et dans le corps du mail, les informations ci-dessous :

- Nom / Prénom
- Adresse
- E-mail
- Age
- Téléphone
- Date de prise de vue de la photo
- Lieu de prise de vue de la photo

La date limite de dépôt des photos est fixée au 12 mai 2024. Toutes les photos déposées après cette date ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce concours.

Seront exclues du concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Toute photographie non conforme aux conditions du concours
- Toute photographie présentant un aspect visuel litigieux
- Toute photographie présentant un aspect visuel politique
- Toute photographie pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- Toute photographie que le jury jugera inadaptée

### **Article 3 : Jurys et prix**

Le jury, composé des membres de la commission communication de la ville de Brissac Loire Aubance, se réunira le 16 mai 2024 pour sélectionner les lauréats.

Le lauréat verra sa photo en couverture du prochain magazine municipal C'Pages qui sera distribué fin juin 2024.

Les lauréats 2 à 11 verront leur photo publiée sur les réseaux sociaux de Brissac Loire Aubance (Facebook et Instagram) à l'occasion d'un post spécial.

L'annonce sera faite par mail la semaine du 20 mai 2024.

### **Article 4 : Droits d'auteur et utilisation des œuvres**

Chaque participant cède gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de sa photographie sur tous les supports électroniques ou physiques de la commune de Brissac Loire Aubance. Brissac Loire Aubance mentionnera le nom de l'auteur quand celle-ci sera publiée. L'auteur accepte tacitement cette publication en participant au concours.

### **Article 5 : Droits des tiers**

Les participants sont seuls responsables de tout droit relatif à la photographie qu'ils présentent. Chaque auteur reconnaît et garantit aux organisateurs, avoir obtenu, préalablement, les autorisations nécessaires pour les lieux privés, notamment une autorisation signée de la personne concernée (ou de son représentant si mineure) La participation au présent concours par l'envoi d'une photographie implique l'acceptation pleine et entière des participants au présent règlement.

Loi informatique et Libertés : conformément aux lois et directives en vigueur en France et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie de Brissac Loire Aubance par mail à [communication@brissacloireaubance.fr](mailto:communication@brissacloireaubance.fr) ou au 02 41 91 74 00.